

Montréal, le 9 décembre 2022

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Vincent Locas, avocat
Conseiller juridique principal
Affaires règlementaires et réclamations
Énergir
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de
modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à
compter du 1^{er} octobre 2023
Dossier R-4213-2022, Phase 1**

Cher confrère,

Vous trouverez ci-joint, la demande de renseignements n° 1 que la Régie de l'énergie (la Régie) transmet à Énergir dans le cadre du dossier mentionné en objet.

Conformément à la décision D-2022-135, les réponses à cette demande de renseignements devront être déposées à la Régie **au plus tard le 22 décembre 2022 à 12 h.**

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.